

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-195.

Loi pour faire droit à Frieda Lina Schaub.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Frieda Lina Schaub, demeurant à Essen-Bredeney, Allemagne, épouse de Clemens Heinrich Schaub, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Hampstead, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-sixième jour de novembre 1955, en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Frieda Lina Witt; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.